



H Conseil – Mobilité Internationale

Fiche Pratique

La perspective du retour

Bien entendu, il peut paraître curieux d'évoquer le retour avant même d'être parti. Cela semble très loin et ne pas nous concerner tout de suite. Mais ce sujet du retour, s'il n'est pas au premier plan, ne doit pas être éludé.

Ainsi, dans la perspective d'une mobilité internationale, il est important de penser déjà à l'éventualité du retour. L'expatrié devra avoir une idée de ce qui peut l'attendre au retour. Bien sûr, ceci pourra évoluer, mais en aucun cas la question du retour ne doit être évacuée. Il sera par exemple plus facile de réintégrer son poste initial s'il était clairement indiqué dès le départ que c'était prévu. Cela faisait partie de la mobilité. De même, si un poste à responsabilités élargies est prévu au retour, l'expatrié saura peut-être mieux s'y préparer en sachant ce qui l'attend. Dans tous les cas, employeur et employé doivent donc avoir une idée du retour.

Dans le cadre d'un contrat local avec une filiale, l'employé aura idéalement gardé un lien formel avec son siège. En cas de rupture du contrat local, il pourra alors envisager un retour. Il arrive que des expatriés remerciés par une filiale locale n'aient aucun lien avec le siège. Ce siège n'a alors aucune obligation de le reprendre dans ses effectifs.

Le retour constitue également une étape à passer sur le plan personnel. Il existe un réel contre choc culturel, plus ou moins violent selon la destination et la durée de la mobilité internationale. Mais rentrer dans son pays n'est pas forcément facile. Il convient donc aussi de s'y préparer personnellement.